

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : mercredi 05 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : COMPLEXE SPORTIF – CONVENTION ASSOCIATION JUDO-CLUB DE VALOGNES

Suite à la défection du professeur de judo, précédemment recruté par l'Association du Foyer Socio-culturel, Monsieur le Maire indique que l'Association du Judo-club de Valognes a proposé l'organisation de cours de judo à destination des enfants, à partir de la rentrée 2024. Il propose que la salle d'activités n° 3 du complexe sportif « Jean Tardif » soit mise à disposition à titre gratuit à cette association extérieure à la commune, les mardis de 17h à 21h, en période scolaire.

Il présente le projet de convention et sollicite l'autorisation de signature pour une année scolaire, renouvelable sur proposition de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention présenté en pièce annexe à la convocation du conseil,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Eric BRIENS